



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, le présent rapport indique le montant estimatif révisé des ressources qu'il est proposé d'inscrire au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) au chapitre 27 (Aide humanitaire) et, au titre des services d'appui, aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 avril 2015).



On estime que des ressources supplémentaires d'un montant de 88 094 000 dollars (hors contributions du personnel) seront nécessaires pour l'exercice. Dans le présent rapport, il est proposé de réaménager le tableau des effectifs en relocalisant ou en transférant du personnel du siège de la MINUAUCE, à Accra, aux bureaux de pays de la Mission qui se trouvent en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone afin de combattre l'épidémie d'Ebola au niveau des districts. Il est également proposé, d'une part, d'ouvrir des crédits supplémentaires à plusieurs chapitres du budget-programme pour couvrir les dépenses opérationnelles ainsi que les frais afférents à des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au Siège, dont les titulaires seront chargés des services d'appui, et, d'autre part, de créer des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au Centre de services régional d'Entebbe pour assurer la prestation de services.

I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola et Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

A. Historique, mandat et objectif

1. Dans des lettres identiques datées du 17 septembre 2014, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité (A/69/389-S/2014/679), le Secrétaire général a souligné que la maladie à virus Ebola faisait de plus en plus de ravages en Afrique de l'Ouest et avait des répercussions sur les plans politique, social, économique, humanitaire, logistique et sécuritaire. Il a également annoncé qu'il entendait créer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE). Il a ajouté que la MINUAUCE n'existerait que le temps qu'il faudrait pour juguler la crise et qu'il serait mis fin à ses activités lorsque le virus Ebola cesserait de constituer une grave menace pour les habitants des pays touchés.

2. Dans sa résolution 2177 (2014), le Conseil de sécurité a, entre autres choses, jugé que l'épidémie actuelle d'Ebola en Afrique de l'Ouest avait pris une ampleur extraordinaire et constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et prié le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats respectifs, accélèrent leur intervention face à l'épidémie d'Ebola, notamment en aidant à élaborer et à mettre en œuvre des plans de préparation, d'opérations, de liaison et de collaboration avec des gouvernements de la région et ceux qui prêtent assistance.

3. Dans sa résolution 69/1, l'Assemblée générale s'est notamment félicitée que le Secrétaire général ait exprimé l'intention de créer la MINUAUCE et l'a prié de prendre les mesures voulues pour mettre rapidement son projet à exécution et de lui présenter un rapport détaillé à ce sujet pour examen à sa soixante-neuvième session.

4. La lutte contre l'épidémie d'Ebola est un effort collectif associant les communautés touchées, les gouvernements des pays les plus atteints et des acteurs régionaux et internationaux. Les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et de la MINUAUCE s'articulent autour des tâches suivantes : appuyer les plans de secours mis en place par les gouvernements des pays touchés; fournir une assistance sur le terrain dans les meilleurs délais; œuvrer en étroite coordination et collaboration avec les intervenants extérieurs au système des Nations Unies; prévoir des interventions adaptées aux besoins propres à chaque pays; soutenir l'OMS dans son rôle de chef de file en ce qui concerne les questions sanitaires; déterminer des objectifs de référence pour la transition, à l'issue de la crise, afin de veiller au renforcement des systèmes qui auront été mis en place.

5. L'Envoyé spécial assure la direction stratégique de l'action mondiale contre l'Ebola et contribue au renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies, notamment entre la MINUAUCE et les autres partenaires. Il dirige les initiatives internationales menées pour mobiliser, coordonner et maintenir dans la durée la volonté politique et les ressources humaines et financières requises pour combattre les multiples aspects de l'épidémie, lesquelles supposent des contacts en

amont avec les principaux partenaires, une communication stratégique et des campagnes de sensibilisation au niveau mondial.

6. Les acteurs ci-après contribuent à l'action contre l'Ebola : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; l'OMS; le Programme alimentaire mondial (PAM); le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Fonds des Nations Unies pour la population; l'Organisation internationale pour les migrations; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; la Banque mondiale; les équipes de pays des Nations Unies; les Gouvernements de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone; les organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Médecins sans frontières. Les activités dirigées par la MINUAUCE sont en grande partie mises en œuvre par des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires.

7. L'Envoyé spécial a mis au point, en étroite concertation avec l'OMS et en collaboration avec les Gouvernements guinéen, libérien et sierra-léonais, un cadre stratégique d'ensemble de l'action mondiale contre l'Ebola. Celui-ci fournit des orientations générales concernant les moyens à mettre en œuvre pour aider les pays touchés à appliquer la stratégie STEPP, à savoir stopper l'épidémie, traiter les malades, assurer les services de base, préserver la stabilité et prévenir de nouvelles épidémies.

8. Pour concrétiser l'ambition du Secrétaire général, la MINUAUCE a convoqué une conférence de planification des opérations, qui s'est tenue en octobre 2014 à Accra. Elle portait sur l'intervention d'urgence à mener, par l'intermédiaire de la Mission, autour de quatre grandes lignes d'action : dépistage et recherche des contacts; conduite du traitement; inhumation sans risque et dans la dignité; participation de la communauté et mobilisation sociale. Si le fait d'appuyer les plans nationaux visant à rendre les systèmes de santé plus sûrs et résistants face au virus Ebola et à faciliter le relèvement rapide relevait des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et non de la MINUAUCE, il n'en demeurerait pas moins que l'action menée dans son ensemble devait également contribuer, dans la mesure du possible, à la remise en activité des services de santé en toute sécurité et au renforcement de la résilience. Cela supposait, entre autres, de transmettre aux prestataires de soins de santé au niveau local les connaissances relatives à la surveillance de l'épidémie et à la prévention de la propagation du virus et aux méthodes à mettre en place pour maîtriser la maladie. La MINUAUCE, en collaboration avec l'OMS, aide les gouvernements qui le demandent à mener des activités de préparation et de prévention, contribuant ainsi à la réalisation de l'un des objectifs prioritaires du cadre stratégique de l'action mondiale contre l'Ebola.

9. Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a autorisé l'engagement de dépenses d'un montant net de 102 406 400 dollars (montant brut de 104 582 400 dollars) et demandé que lui soit présenté un budget détaillé du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session.

10. Les prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015 s'élèvent à un montant net de 88 094 000 dollars (montant brut de 90 950 800 dollars). La présence géographique du virus Ebola

ayant évolué et le nombre de nouveaux cas enregistrés ayant généralement diminué dans les pays touchés, les prévisions se basent sur les hypothèses budgétaires révisées, lesquelles tiennent compte de la stratégie de transition de la MINUAUCE qui consiste à renforcer durablement les capacités des gouvernements des pays atteints et des partenaires d'exécution, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui œuvrent sur le terrain. La MINUAUCE a été réaménagée afin de tenir compte de l'évolution de la situation des pays touchés, dans lesquels il est nécessaire de juguler l'épidémie pour éviter toute recrudescence, épidémie qui consiste désormais en plusieurs foyers de petite taille, différents les uns des autres et dispersés.

B. Résultats obtenus

11. Grâce à son déploiement rapide, la MINUAUCE a été en mesure de fournir des orientations générales stratégiques afin d'améliorer considérablement l'intervention de la communauté internationale et de mobiliser l'appui nécessaire pour les pays et communautés touchés. Elle a également pu regrouper les moyens et les compétences de toutes les entités des Nations Unies concernées en une structure opérationnelle unique, renforcer la communauté de vues, l'efficacité de la direction sur le terrain et la conduite des opérations, et assurer une intervention rapide, efficace, rationnelle et cohérente face à la crise.

12. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des quatre grandes lignes d'action définies. Les efforts concertés déployés par les gouvernements des pays touchés, les autorités et populations locales, la communauté internationale, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont contribué à réduire notablement le taux de transmission du virus Ebola dans les trois pays touchés. Les taux d'incidence ont fortement diminué en 2015 et se situent, en mars 2015, entre 70 et 100 nouveaux cas confirmés par semaine, en moyenne, contre 528 en octobre 2014, soit le chiffre le plus élevé enregistré.

13. Dans le prolongement des efforts de coordination, la MINUAUCE a joué un rôle primordial en comblant les lacunes et en faisant preuve de souplesse face à l'évolution de l'épidémie. Lorsque le premier cas s'est déclaré au Mali, elle a organisé, avec l'aide du groupe de la logistique, la livraison immédiate, par avion, d'équipement de protection individuelle et de sacs mortuaires. La Mission a soutenu l'opération Western Area Surge menée par le Gouvernement sierra-léonais, laquelle supposait la mise à disposition rapidement de lits, d'ambulances et de laboratoires supplémentaires. De par son intervention au niveau régional et sa responsabilité en termes de coordination de l'action contre l'Ebola, la MINUAUCE a grandement contribué à promouvoir la coopération entre pays voisins. Elle a également aidé le Gouvernement libérien à transférer dans l'ouest de la Sierra Leone un des laboratoires de son pays, où le nombre de cas était en baisse. Par ailleurs, la Mission a mis à disposition des moyens logistiques supplémentaires afin d'appuyer l'action menée. Au Libéria, par exemple, les opérations aériennes conduites par la MINUAUCE ont permis aux équipes chargées d'isoler et de traiter rapidement les malades d'accéder aux zones reculées en un temps restreint. La Mission a aussi assuré le transport des prélèvements sanguins pour les faire analyser. Par ailleurs, pour faciliter la réouverture des écoles au Libéria, elle s'est chargée d'acheminer les fournitures de l'UNICEF par voie aérienne à l'intérieur du pays. La Mission a veillé

à ce que toutes ces interventions se fassent dans un souci de cohérence et d'efficacité et s'inscrivent dans le cadre opérationnel défini par le Gouvernement.

14. L'intensification exceptionnelle de la prise en charge des patients atteints de l'Ebola dans les pays touchés a permis d'éviter que le virus ne connaisse un taux de transmission exponentiel, ce que l'on prévoyait et appréhendait en septembre 2014. Le nombre de centres de traitement de l'Ebola, de laboratoires et de centres de soins de proximité dans les pays atteints est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Centres de traitement de l'Ebola, laboratoires et centres de soins de proximité, par pays

<i>Type et pays</i>	<i>Octobre 2014</i>	<i>Février 2015</i>
Centres de traitement de l'Ebola		
Guinée	2	8
Libéria	6	18
Sierra Leone	8	20
Laboratoires		
Guinée	2	7
Libéria	5	5
Sierra Leone	4	13
Centres de soins de proximité		
Guinée	–	3
Libéria	–	21
Sierra Leone	–	31

15. En étroite coordination avec les gouvernements des pays les plus touchés, la MINUAUCE a joué un rôle déterminant en favorisant la normalisation de la présentation de rapports au niveau des pays et des districts, en facilitant la collecte de données par le déploiement de 29 spécialistes de la gestion de l'information (Volontaires des Nations Unies) sur le terrain, et en mettant des appareils portables à disposition. L'OMS a affecté des épidémiologistes dans l'ensemble des 63 districts des trois pays touchés et dans 9 districts au Mali, et la MINUAUCE a déployé 34 responsables de la gestion de la crise en Guinée (13), au Libéria (9) et en Sierra Leone (12). Ces derniers ont aidé les centres de commandement des districts à évaluer leurs besoins opérationnels et à déterminer quelles étaient les ressources manquantes, sous la direction des autorités gouvernementales et avec l'appui des partenaires techniques internationaux. L'OMS disposait d'un effectif de 720 agents, répartis sur 70 sites dans les trois pays touchés et au Mali. Ses épidémiologistes ont supervisé l'intensification des activités relatives à la recherche et à la surveillance, notamment la surveillance active depuis les bureaux, le dépistage actif et la surveillance lors des événements locaux. Les chaînes de transmission des cas recensés dans les trois pays sont désormais systématiquement consignées. Des actions sont menées actuellement afin de mieux intégrer les autorités et les populations locales aux activités d'enquête et de recherche des contacts.

16. Les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire de la MINUAUCE et en collaboration avec d'autres partenaires d'exécution, ont également continué à fournir une assistance logistique déterminante dans la lutte contre l'Ebola. Les avions de la Mission et des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont transporté 16 963 passagers au cours des 3 270 sorties effectuées, pour un total de 3 461 heures de vol vers et entre les pays touchés, tandis que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a établi un pont aérien entre Accra et Monrovia pour faciliter l'accès des médecins internationaux et des agents humanitaires au Libéria. La Cellule de coordination aérienne du groupe de la logistique, gérée par le Programme alimentaire mondial à Copenhague, a coordonné l'acheminement de 5 447 tonnes de fournitures d'urgence. À ce jour, les deux avions cargo C-160 mis à disposition par l'Allemagne ont permis de transporter 635 tonnes de fournitures vers et entre les pays touchés, en accordant la priorité aux chargements demandés par la MINUAUCE. Le groupe des télécommunications d'urgence assure la connexion à Internet de 43 sites dans les trois pays touchés, laquelle sert à 741 agents, tandis que la MINUAUCE fournit des services informatiques par l'intermédiaire de ses bases logistiques. Avec plus de 5 000 tonnes de fournitures essentielles pour lutter contre le virus distribuées dans les trois pays touchés, l'action contre l'Ebola constitue également l'intervention la plus importante menée par l'UNICEF dans une crise humanitaire en termes d'approvisionnement et de logistique.

17. Si les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la MINUAUCE ont été désignés chefs de file dans la mise en œuvre des lignes d'action et la lutte contre l'Ebola, le monde entier s'est mobilisé pour soutenir les priorités nationales des pays les plus touchés. Plus de 58 équipes médicales étrangères déployées par plus de 40 organisations, gouvernements et armées nationales ont soutenu les interventions, y compris le déploiement de 800 agents du Soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Médecins sans frontières et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entre autres, ont joué un rôle primordial dans les trois pays les plus touchés.

18. La Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, a dynamisé et soutenu les activités organisées. En plus d'appuyer directement le déploiement rapide du Soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, elle a continué à mettre l'accent sur l'aide à apporter aux pays touchés, notamment en convoquant une conférence sur l'Ebola à l'intention des parties prenantes, en marge du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier 2015. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union du fleuve Mano ont orienté l'intervention de manière individuelle et collective. Le 15 février 2015, ils ont annoncé leur intention de réduire à zéro le nombre de personnes atteintes du virus dans les 60 jours. La MINUAUCE a fourni une assistance technique au secrétariat de l'Union et un appui logistique au Soutien de l'Union africaine à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

C. Hypothèses budgétaires révisées

19. D'importants progrès ont été accomplis jusqu'en mars 2015, mais de nombreux problèmes doivent encore être surmontés pour éradiquer complètement l'épidémie. Le nombre de nouveaux cas confirmés se maintient entre 70 et 100 par

semaine et la population continue de résister aux mesures qu'il est nécessaire de prendre pour lutter contre le virus dans de nombreux endroits, en particulier en Guinée et dans certaines communautés de la Sierra Leone. Les moyens de surveillance et d'intervention de tous les districts doivent être renforcés. En outre, compte tenu des déplacements d'un district à l'autre et de la perméabilité des frontières, tous les districts doivent être en mesure de dépister et de traiter rapidement les cas d'Ebola et de chercher à en savoir plus sur ceux-ci.

20. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUAUCE est chargé d'adapter le dispositif opérationnel de la Mission à l'évolution de l'épidémie et aux problèmes propres à chacun des pays atteints. Comme l'épidémie se présente désormais par foyers de plus petite taille et plus dispersés, la MINUAUCE est devenue plus dynamique et a mis davantage l'accent sur ses capacités de réaction rapide, afin de détecter les cas plus tôt et de traiter un plus petit nombre de malades sur davantage de sites.

21. Début février 2015, le Représentant spécial a organisé un séminaire-retraite stratégique à l'intention de l'équipe de direction, afin de planifier l'action à mener et de l'adapter à la situation de chaque pays, en tenant compte des prévisions disponibles. Cette initiative a abouti à l'élaboration de deux approches à suivre simultanément par la MINUAUCE : a) accélérer la mise en œuvre des activités au cours des mois précédant le début de la saison des pluies, en avril, en vue de continuer à réduire le taux de transmission du virus; b) appuyer le renforcement des capacités des autorités nationales, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des partenaires d'exécution, afin de les préparer soigneusement à prendre le relais après le départ de la MINUAUCE et de procéder au transfert de fonctions sans provoquer d'interruption.

22. Avant le début de la saison des pluies, la MINUAUCE a intensifié sa présence dans les districts, les préfectures et les comtés en mettant particulièrement l'accent sur la participation et la sensibilisation des autorités et populations locales. En ce sens, elle aide les partenaires d'exécution à accélérer la mise en œuvre des grandes lignes d'action en suivant une approche axée sur trois composantes : a) l'aide aux pays (appui aux stratégies, plans et capacités au niveau national); b) l'aide aux communautés (intensification des activités visant à sensibiliser davantage les autorités et les populations locales et à améliorer leur participation et leur prise en main de la situation); c) la coordination (amélioration de la coordination entre tous les acteurs, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales en la matière).

23. Dans le cadre de l'adaptation de son intervention, la MINUAUCE effectuera un transfert de connaissances et de moyens de son siège, situé à Accra, à son bureau de pays au Libéria. Une étape décisive a été atteinte au Libéria en mars 2015, le pays n'ayant enregistré aucun nouveau cas pendant 16 jours d'affilée, jusqu'à ce qu'un nouveau cas se déclare pendant la troisième semaine du mois. Compte tenu de cette situation, les connaissances et le savoir-faire acquis par le bureau de pays sont exploités de deux manières concrètes : le bureau collabore étroitement avec le Gouvernement libérien et les partenaires d'exécution, y compris les équipes de pays des Nations Unies, afin de veiller à ce que l'action menée contribue à la reconstruction et au relèvement après la crise, et transmet aux autres pays touchés, à savoir la Guinée et la Sierra Leone, son savoir-faire et les enseignements tirés de l'expérience acquise.

24. La transition et le transfert des capacités de la MINUAUCE s'effectuera sans créer d'interruption, de manière à préserver les avancées obtenues et à continuer de soutenir les gouvernements, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires d'exécution.

25. Si le taux d'incidence continue de diminuer dans l'ensemble, on envisage, à des fins de planification et sur la base des prévisions établies en mars 2015 par les responsables de la gestion de la crise de l'Ebola, que la liquidation complète de la MINUAUCE se fasse d'ici à septembre 2015. Des objectifs ont donc été définis pour chaque pays, avec une échéance fixée au 31 mars pour le Mali, au 31 mai pour le Libéria et au 31 juillet pour la Guinée et la Sierra Leone. Afin d'assurer la liquidation au niveau régional, la MINUAUCE conservera de petites équipes de liquidation en Guinée et en Sierra Leone.

26. Plus l'intervention progresse et est modulée pour s'adapter à l'évolution de l'épidémie, plus il devient nécessaire de mesurer systématiquement les progrès, d'assurer le suivi des résultats et de surveiller et justifier l'utilisation des ressources. L'Envoyé spécial pour l'Ebola est chargé, en étroite coopération avec tous les partenaires prenant part à l'intervention, de coordonner les activités visant à mesurer les progrès accomplis, à évaluer les résultats et à assurer le suivi et justifier de l'utilisation des ressources. Il est chargé également de faciliter le transfert des responsabilités de la MINUAUCE aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres partenaires en fournissant des orientations stratégiques élaborées conjointement avec les gouvernements et les représentants des entités des Nations Unies dans les pays concernés, en particulier l'OMS. La mission de l'Envoyé spécial devrait s'achever d'ici à la fin de décembre 2015.

27. Conformément aux hypothèses budgétaires actuelles, les effectifs de la MINUAUCE au Libéria devraient être revus à la suite de la fermeture du bureau à la fin de mai 2015. Le poste de responsable de la gestion de la crise de l'Ebola sera maintenu afin que, grâce à ses compétences pointues, approfondies pendant la gestion de la crise, son titulaire facilite la transition en Guinée et en Sierra Leone jusqu'à la fin de juillet 2015. Il sera chargé d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à axer les activités sur la Guinée et la Sierra Leone et d'appuyer les initiatives régionales jusqu'en juillet 2015. Cette disposition est particulièrement adaptée aux besoins particuliers et uniques de la MINUAUCE au niveau régional.

28. Sur le plan opérationnel, les partenaires doivent veiller à maintenir une capacité suffisante pour assurer la mise en œuvre de toutes les lignes d'action, en particulier en associant les autorités et la population locales aux activités menées par les bureaux de pays. Cela suppose, d'une part, d'accroître les capacités sur le terrain et, d'autre part, de conserver les moyens d'assurer la surveillance, y compris la surveillance active et aux frontières, et l'inhumation des corps sans risque et dans la dignité, ainsi que les mesures d'incitation (nourriture, eau, articles ménagers et indemnités journalières) et les moyens de communication transversale. Par la suite, ces capacités seront transférées aux autorités locales, qui sont les véritables acteurs de la lutte contre l'Ebola. Dans les communautés qui continuent d'opposer une résistance, des ressources adéquates seront mises en place, notamment pour assurer la protection des intervenants.

29. Compte tenu de l'entrée de la MINUAUCE dans cette phase de transition, il est primordial que les pays collaborent les uns avec les autres et mettent la priorité sur l'action au niveau régional, afin de réduire au minimum le risque que le virus se

propage à nouveau entre les régions et d'un pays à l'autre à la suite d'une contamination transfrontière. C'est principalement pour cette raison que l'accent doit être mis sur l'action régionale en particulier pendant la période considérée comme critique, à savoir entre mai et juillet 2015. La MINUAUCE et l'OMS ont élaboré un programme de préparation conjoint axé sur cinq composantes : les équipes de réaction rapide, la surveillance active, l'équipement de protection individuelle, la mise en quarantaine et le dépistage aux frontières. En Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal, soit les quatre pays voisins, la priorité a été accordée au renforcement de la vigilance et de la capacité de réaction dans le cadre d'un programme plus vaste de préparation. Pour mettre ce programme en œuvre, l'OMS a fourni les ressources nécessaires et le savoir-faire technique requis et la MINUAUCE a collaboré étroitement avec l'Union du fleuve Mano, la CEDEAO et l'Union africaine. Par la suite, la MINUAUCE transférera l'intégralité de ses capacités d'appui des initiatives régionales aux pays touchés et aux organisations régionales, lesquelles bénéficieront à leur tour du soutien de l'OMS.

30. Le calendrier de la transition dépendra de l'évolution de l'épidémie et de la capacité des Gouvernements des pays touchés, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organes de coordination à assumer les responsabilités qui leur auront été confiées.

Mali

31. Après l'annonce officielle de la fin de l'épidémie d'Ebola au Mali le 18 janvier 2015, la Mission au Mali a été progressivement réduite et s'achèvera le 31 mars 2015.

Libéria

32. La Mission au Libéria coopère avec les organismes et partenaires des Nations Unies en vue de la consolidation d'un système intégré et incitatif de recherche des contacts et de mise en quarantaine. La Mission au Libéria s'emploie à renforcer les capacités opérationnelles des institutions chef de file des Nations Unies (OMS, PAM, UNICEF, PNUD) grâce au transfert du savoir institutionnel, des véhicules, du matériel informatique et, dans certains cas, à la coïmplantation du personnel en vue d'une transition sans heurt des responsabilités de la Mission. D'ici à la fin du mois d'avril 2015, le PAM devrait assumer la majorité des opérations logistiques et aériennes de la Mission au Libéria et assurer notamment les transports aériens (avec un hélicoptère Mi-8) et les services d'informatique et de communications. Les responsables à la Mission de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national ont pour leur part commencé à partir de février 2015 à transférer les opérations d'urgence, notamment le savoir institutionnel et les contacts dans les comtés, aux coordonnateurs des activités de terrain de l'OMS. Le transfert des composantes techniques et logistiques au PAM et à l'OMS devrait s'achever d'ici au 30 avril 2015. Pour la fin du retrait, les organismes, fonds et programmes devront conserver des capacités suffisantes en vue de surveiller activement les cas déclarés et les gérer rapidement grâce à la recherche des contacts et à l'ouverture d'enquêtes, avec la participation des habitants des 15 comtés. La date butoir étant fixée au 31 mai 2015, les services essentiels devraient être rattachés au bureau du Coordonnateur résident d'ici à fin mars, et le bureau de pays devrait réduire ses effectifs de 50 % environ en avril; tandis qu'une force résiduelle subsistera pendant la phase de liquidation, jusqu'à la fin du mois de mai 2015.

Sierra Leone

33. Ses activités devant s'achever d'ici au 31 juillet 2015, la Mission s'emploie à fournir aux Centres de lutte contre l'Ebola au niveau national et au niveau des districts, un savoir-faire particulier, du matériel et des fournitures. La Mission a porté son attention sur la mise en place d'équipes intégrées pour une action rapide au niveau des districts et a cherché à les coordonner et à les uniformiser, du fait d'une structure de mobilisation disparate, ainsi qu'à mieux gérer et coordonner la participation de la population.

34. La Mission en Sierra Leone commencera à transférer les fonctions de coordination et de planification du relèvement rapide au bureau du Coordonnateur résident et passera également le relais sur le plan de la logistique, sans que ses capacités opérationnelles ne s'en ressentent, bien consciente de l'action visant à isoler les cas d'infection au virus dans la zone de l'ouest et dans la région de Port Loko. Le PAM assurera les transports aériens d'ici au mois d'avril 2015, du fait du retrait des deux hélicoptères Mi-8 de la Mission dans ce pays.

Guinée

35. Ses activités devant s'achever d'ici au 31 juillet 2015, la Mission en Guinée s'est employée à obtenir des moyens supplémentaires, tout particulièrement au niveau des districts, pour renforcer les capacités de surveillance et d'intervention, notamment dans les préfectures les plus vulnérables; resserrer la coordination à ce niveau; offrir un meilleur appui logistique aux parties prenantes; et améliorer la qualité des données aux niveaux national et des préfectures.

36. La Mission en Guinée réduira par ailleurs ses moyens logistiques au profit du PAM, qui prendra le relais des opérations aériennes, notamment avec le retrait des deux hélicoptères Mi-8 à la MINUAUCE à la fin du mois d'avril. Le PAM dispose déjà de moyens aériens lui permettant d'assurer le transport des passagers et des prélèvements sanguins dans le pays tandis que la Mission s'efforce, en coopération avec le Programme, d'augmenter les services entre Conakry et les préfectures.

D. Rôles et responsabilités

37. L'Envoyé spécial appuie l'exécution du Cadre stratégique de l'action mondiale contre l'Ebola (STEPP), notamment grâce : à l'effet catalyseur de la synergie entre les divers partenaires du système des Nations Unies, conformément aux directives prises par les autorités dans le cadre de la Coalition mondiale contre l'Ebola et aux concertations multipartites aux niveaux national et régional; au suivi de l'utilisation des ressources mises à disposition dans la lutte contre le virus et à l'évaluation de leur efficacité; au recensement des besoins supplémentaires pour 2015, à la mobilisation des ressources nécessaires en vue de les satisfaire, à leur mise à la disposition des organismes, selon que de besoin; et à l'analyse des résultats, à l'évaluation de l'efficacité des investissements et aux enseignements tirés, qui seront communiqués aux autres parties prenantes.

38. Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission est chargé d'assurer, face à la crise, le soutien requis aux gouvernements et à la population des pays touchés; il supervise l'aide fournie par la Mission aux pays les plus touchés et aux organisations régionales et sous-régionales, à leur demande, ainsi qu'aux autres

partenaires de réalisation, y compris les organisations non gouvernementales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour ce qui est de l'acheminement de l'aide sur le terrain de manière coordonnée et cohérente. Le Représentant spécial est épaulé par les responsables de gestion de la crise de l'Ebola au niveau national qui sont chargés de coordonner l'action de tous les partenaires sur le terrain, y compris l'établissement de priorités propres au pays et l'encadrement des activités de lutte contre l'Ebola de l'Organisation et des équipes de pays des Nations Unies. La Mission concilie le savoir-faire technique de l'OMS avec les effectifs et les moyens opérationnels des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Grâce à ce dispositif qui allie l'expérience et les capacités opérationnelles des équipes de pays des Nations Unies à la maîtrise technique de l'OMS pour tout ce qui a trait à la santé, la Mission offre à la fois une gestion dynamique de la crise et un savoir-faire technique pour soutenir l'action nationale de lutte contre l'Ebola.

39. L'Envoyé spécial appuie la coordination de la stratégie de lutte mondiale contre l'Ebola au niveau du système des Nations Unies et des parties prenantes extérieures à l'ONU, dans le cadre de la Stratégie STEPP, qui comprend la transition vers les phases de reconstruction et de relèvement. Bien que ces objectifs à long terme ne soient pas du ressort de la Mission, comme indiqué ci-avant, celle-ci s'efforce de veiller à ce que les investissements faits par les gouvernements et les acteurs nationaux, la communauté internationale et des organisations régionales comme l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano soient mis à profit de manière optimale pour mettre en place les fondements nécessaires et appuyer ainsi la reconstruction nationale et l'action de relèvement, qui sont essentielles pour surmonter les effets à long terme de l'épidémie d'Ebola dans les pays les plus touchés. À cet égard, un étroit partenariat et des mécanismes ont été mis en place en vue d'un échange rapide en continu des informations, pour faire coïncider l'application par l'Envoyé spécial de la Stratégie STEPP d'ensemble et le cadre opérationnel plus étroit de la Mission, encadré par le Représentant spécial, qui cible les activités essentielles.

E. Organigramme

40. La Mission a été remaniée de manière à pouvoir déployer prioritairement ses ressources dans les pays touchés. Elle a transféré la majeure partie des services de son quartier général en Guinée et en Sierra Leone, afin de renforcer ses capacités au niveau du pays, des districts et des préfectures, ainsi que les fonctions n'ayant pas besoin d'être assurées sur place. La Mission est appuyée par des effectifs à New York répartis entre le Département de la gestion, le Département de l'appui aux missions, le Bureau des affaires juridiques et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.

41. L'Envoyé spécial est basé à Genève. Le bureau de l'Envoyé spécial s'acquittera des fonctions du Bureau de liaison pour l'action contre l'Ebola, qui devait à l'origine être une entité distincte, chapeauté par la Mission, l'objectif étant de restructurer l'appui à l'action mondiale du Secrétaire général contre la crise de l'Ebola et de la coordonner au Siège. Le Bureau est chargé d'appuyer la coordination et l'harmonisation de l'action de l'Envoyé spécial au Siège; de coopérer et de collaborer étroitement face à l'Ebola avec les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies; de préparer les messages et de

faciliter les communications; et de servir d'interlocuteur principal aux États Membres, aux partenaires multilatéraux et aux organismes intergouvernementaux basés à New York.

F. Coopération

Coopération au niveau national

42. Les responsables de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national sont chargés de toutes les activités des Nations Unies liées à l'Ebola et doivent veiller à ce que les actions des parties prenantes participant à la lutte globale soient coordonnées avec les plans opérationnels nationaux de lutte contre l'Ebola et ils doivent par ailleurs prodiguer des conseils aux dirigeants politiques. Ces responsables coopèrent avec les équipes de pays des Nations Unies, dont les capacités sont essentielles pour enrayer l'épidémie et surmonter les répercussions socioéconomiques plus vastes. S'agissant de l'action d'urgence, les responsables de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national établiront des priorités selon qu'il conviendra et encadreront les activités des organismes et des équipes de pays des Nations Unies. Sous la direction des Représentants spéciaux, les responsables de la gestion de la crise de l'Ebola au niveau national feront en sorte que les enseignements tirés des activités d'urgence contre l'Ebola soient intégrées aux activités de relèvement plus vastes qui seront entreprises à l'avenir par les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs. Les opérations des équipes de pays liées aux autres aspects de leur mandat seront menées conformément aux dispositions en vigueur.

Coopération avec les missions régionales

43. Dans la mesure du possible et sans entraver la viabilité de leurs opérations, la Mission tirera partie des ressources des missions de maintien de la paix et des centres de services existants. Les services partagés établis au Centre régional d'Entebbe assureront le volet administratif dans les domaines financier et de la gestion des ressources humaines.

44. Les moyens aériens du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de la MINUL et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) seront utilisés de manière ponctuelle pour accélérer l'action contre l'Ebola. Les capacités d'appui logistique du Centre de services mondial de l'ONU seront pleinement exploitées, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions.

Coopération avec les autres entités

45. Pour fournir un appui au Représentant spécial sur la direction stratégique de l'action à entreprendre, un conseil de coordination a été établi : il est composé de représentants de l'UNICEF, du PAM, de l'OMS, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que de l'Envoyé spécial. Le conseil de coordination fait fonction de mécanisme de consultation et se réunit au moins une fois par mois dans l'un des pays touchés, afin d'examiner et d'adapter la stratégie, le cas échéant. Il a tenu sa première réunion le 27 février 2015 à Conakry.

46. La coordination quant à la fourniture, la distribution et l'acheminement des biens cédés par les États Membres et les autres partenaires est menée au niveau stratégique par l'Envoyé spécial et au niveau opérationnel par la Mission. Elle est assurée autant que faire se peut par les moyens aériens et maritimes et fluviaux mis à disposition par la communauté internationale, les entités partenaires et le système des Nations Unies, selon que de besoin. Les services de transports et d'entreposage dans le pays, consacrés aux opérations de lutte contre l'Ebola, seront maintenus par le PAM jusqu'en septembre 2015.

G. Activités opérationnelles

47. Les services à fournir ont été mis en place en fonction d'une démarche privilégiant l'unité d'action de l'ensemble des organismes des Nations Unies et d'une exploitation optimale des avantages relatifs des divers partenaires. Les activités menées à cette fin ont porté sur la constitution et la mise à disposition d'une infrastructure d'informations géospatiales et de gestion de l'information pour l'action engagée par tous les organismes des Nations Unies contre la crise de l'Ebola; la fourniture d'un service d'appui regroupant les moyens aériens de la Mission et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies; et la gestion de l'information relative aux questions thématiques et à d'autres questions transversales.

48. En coopération avec la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions du Secrétariat et des groupes des communications d'urgence des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de la Mission a fourni l'infrastructure de base pour l'action menée globalement par le système des Nations Unies face à la crise de l'Ebola. La Mission a assuré ses propres services d'informatique et de communications ainsi que ceux des fonds, organismes et programmes des Nations Unies se trouvant à son quartier régional, ainsi que dans trois quartiers généraux régionaux, quatre plateformes logistiques et dans toutes les bases de soutien logistique de l'avant. En amont des bases de soutien logistique de l'avant, les services d'informatique et de communications sont assurés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sous la direction du PAM.

49. Pour répondre rapidement aux besoins liés aux opérations d'urgence au niveau des pays, les activités de la chaîne d'approvisionnement seront directement exécutées par le PAM et son groupe de la logistique, la Mission venant compléter et renforcer les capacités existantes et se présentant sur place pour mieux assurer la cohérence de la gestion logistique. Cette organisation vise à faire un usage optimal et aussi cohérent que possible des ressources en chargeant une entité unique et homogène de planifier et canaliser les avoirs dans le cadre de la chaîne logistique et d'approvisionnement stratégique, depuis le point d'expédition des fournitures, jusqu'aux capitales des pays touchés, puis vers les bases logistiques de l'avant de ces pays et, le cas échéant, au-delà.

50. La planification, l'organisation et le déploiement des moyens de transport aériens visent à optimiser la complémentarité avec ceux du PAM et des services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies par intégration ou coïmplantation, s'il y a lieu. L'intégration des opérations aériennes entre les Services aériens d'aide

humanitaire des Nations Unies et le quartier général de la Mission comprend l'incorporation des moyens aériens de la Mission (1 avion CRJ-200 et 5 hélicoptères Mi-8 MTV) et ceux des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (1 CRJ-200, 2 Beech 1900, 2 Bell 412, 1 Bell 205 et 1 LET 410) pour assurer un plan de vol unifié, réduire les vols superflus, éviter les structures faisant double emploi et regrouper les ressources afin d'appuyer cette action interinstitutions mondiale complexe. Ces avoirs permettent de transporter des marchandises et des passagers et de relier Accra, Dakar et les trois pays les plus touchés. Conformément au plan de transition, les cinq hélicoptères faisant partie de la flotte de la Mission cesseront leurs opérations à la mi-avril 2015, à l'exception d'un hélicoptère qui restera en Guinée jusqu'à la fin du mois d'avril, tandis que le PAM et les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies prendront le relais, sans que cela ait une incidence sur les opérations. L'avion basé à Accra devrait cesser d'opérer en juin 2015. Le groupe de la logistique à Accra a également mis fin à ses opérations et devrait être progressivement retiré de la Cellule de coordination aérienne à Copenhague.

51. La Mission a reçu en tout 530 véhicules des autres missions : elle en conservera 148, qu'elle utilisera à l'intérieur des quatre pays, tandis que les autres seront, selon le plan établi, cédés ou transférés d'ici le mois de septembre 2015 aux partenaires, y compris les gouvernements hôtes, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Au 28 février 2015, 76 véhicules en tout avaient été cédés.

52. La Mission a pris des dispositions avec les établissements de santé de niveau II ainsi qu'avec le Service médical commun en vue des évacuations sanitaires des patients qui n'ont pas été infectés par le virus d'Ebola en Guinée et en Sierra Leone. Ces évacuations sanitaires au Libéria et au Mali seront assurées grâce aux moyens aériens des missions existantes de l'ONU dans les deux pays (MINUL et MINUSMA).

H. Ressources extrabudgétaires

53. Outre le financement volontaire direct des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'action mondiale contre l'Ebola (STEPP) dans les pays touchés, le Fonds d'affectation spécial pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola du Secrétaire général s'est révélé être un dispositif complémentaire efficace pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui cherchent à obtenir des ressources en sus des contributions volontaires dont ils disposent déjà. Au 23 mars 2015, le Fonds d'affectation avait obtenu des annonces de contribution d'un montant de 143 millions de dollars environ et des engagements d'un montant de 139 millions de dollars, tandis que 12 millions de dollars avaient été investis et décaissés, ce qui a permis d'atteindre l'objectif consistant à mobiliser et à allouer rapidement les ressources. Les fonds continueront d'être utilisés pour les demandes les plus essentielles, lorsqu'ils font cruellement défaut, dans le cadre des trois priorités suivantes : parvenir à zéro cas d'Ebola, être mieux préparé sur le plan régional et restructurer les services essentiels. L'allocation continuera d'être décidée par l'Envoyé spécial, en collaboration avec le comité consultatif qui sera mis sur pied.

54. L'Envoyé spécial recense les besoins et les ressources en vue d'une action mondiale plus vaste de lutte contre l'Ebola, qui serait menée en continu, grâce à des partenariats directs avec les pays touchés, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les gouvernements, et les résultats sont ensuite communiqués au public. Au 23 mars 2015, le montant total annoncé du financement international avait été supérieur à 5,1 milliards de dollars, avec une forte mobilisation des administrations nationales et des institutions financières dans le monde entier et un taux de décaissement de 49 %. Ce financement recouvre à la fois le soutien bilatéral, l'appui à la stabilité économique et le montant de 1,4 milliard de dollars recueilli grâce à l'appel des Nations Unies. Les gouvernements ont mobilisé la somme impressionnante de 3,2 milliards de dollars, soit 60 % du financement de la lutte contre l'Ebola, dont 40 % environ fournis par des institutions financières et autres organismes privés. Un montant supplémentaire de 1,7 milliard de dollars a été annoncé par les partenaires financiers et d'autres organisations non gouvernementales, y compris 518 millions de dollars par la Banque mondiale. La majeure partie des fonds vise à aider les pays touchés à faire face aux dépenses prévues au moyen de crédits, de prêts et d'une aide au financement du budget. La Société financière internationale a annoncé pour sa part un montant de 450 millions de dollars pour des investissements du secteur privé, qui n'a pas encore été alloué.

55. Au-delà d'une action immédiate, il faudrait apporter un plus grand soutien à la fourniture de services essentiels, préserver la stabilité et prévenir les épidémies dans les pays qui ne sont pas actuellement touchés. La majeure partie des services essentiels et des activités de stabilisation et de prévention devrait être financée au moyen des contributions volontaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'une aide de la Banque mondiale et des contributions du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola.

56. Les flux de financement sont suivis dans l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les ressources canalisées à travers le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola seront surveillées et comptabilisées d'après les conditions établies dans le cadre du mandat de ce fonds. Les ressources fournies hors du cadre de ces mécanismes seront examinées par le Service de surveillance financière, qui est géré par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et le Bureau de l'Envoyé spécial.

II. Rapport entre ces activités, le plan-programme biennal et le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015

57. Les activités du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission sont liées au programme 23 (Aide humanitaire) et les activités d'appui aux programmes 4 (Opérations de maintien de la paix), 6 (Affaires juridiques) et 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal. Elles sont également liées au chapitre 27 (Aide humanitaire) et les activités d'appui aux chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques) 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29D (Bureaux des services centraux d'appui) et 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

58. Au vu de la nature thématique de l'action d'urgence, il est proposé d'intégrer le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission au chapitre 27 (Aide humanitaire) du

budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui correspond au programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal.

59. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats sont énoncés ci-après.

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Enrayer la propagation du virus de l'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Fourniture, par l'Envoyé spécial, d'une orientation stratégique effective et de directives politiques coordonnées pour faire en sorte que l'ensemble des parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, apportent une réponse unique et cohérente à la crise d'Ebola, conformément aux plans nationaux</p>	<p>i) Alignement des priorités stratégiques de tous les intervenants sur le cadre conceptuel du plan stratégique d'action mondiale contre l'Ebola et les orientations stratégiques convenues, en soutien aux gouvernements</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2014-2015 (objectif) :</p> <p>Toutes les parties prenantes clefs souscrivent aux priorités stratégiques et aux grandes orientations définies en la matière.</p> <p>Toutes les principales parties prenantes s'engagent à appuyer le cadre conceptuel du plan stratégique d'action mondiale contre l'Ebola par des contributions en ressources et en capacités.</p>
<p>b) Mobilisation de ressources financières volontaires à l'appui de l'action engagée par les organismes des Nations Unies face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola</p>	<p>i) Annonces de contribution des pays donateurs pour appuyer l'action engagée par les organismes des Nations Unies afin de faire face à la crise provoquée par l'épidémie d'Ebola</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2014-2015 (objectif) :</p> <p>Dépôt, auprès des mécanismes de financement compétents, de toutes les annonces de contribution requises (d'un montant estimatif de 1,5 milliard de dollars) pour permettre aux organismes des Nations Unies de répondre aux besoins immédiats et distribution aux partenaires de réalisation</p>
<p>c) Mise en œuvre effective de l'action engagée pour faire face à la crise, en soutien aux plans nationaux</p>	<p>i) Mise en conformité de l'action des principales parties prenantes, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales, avec les plans nationaux</p>

Mesure des résultats

2014-2015 (objectif) :

Toutes les principales parties prenantes principales acceptent le cadre opérationnel et s'emploient à l'appliquer, en soutien aux plans nationaux.

Efficacité de la coordination de l'action de lutte contre l'Ebola dans les pays et les régions touchés

- ii) Transition en douceur et transfert des responsabilités de coordination aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales

Mesure des résultats

2014-2015 (objectif) :

Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales disposent de capacités et de ressources suffisantes pour mener des fonctions de coordination et de mise en œuvre d'ici au 1^{er} juin au Libéria et d'ici au 1^{er} août en Guinée et en Sierra Leone

- iii) Avec les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, gérés par le PAM, appui aérien unifié à tous les partenaires de réalisation, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et nationales

Mesure des résultats

2014-2015 (objectif) :

Les vols en vue du transport quotidien des partenaires de réalisation et des fournitures sont respectés.

Toutes les demandes d'intervention d'urgence et de transport aérien ponctuel présentées par les partenaires de réalisation sont satisfaites dans les délais prescrits.

- iv) Mise en place rapide d'infrastructures des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications coordonnées et efficaces au Ghana, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour appuyer la Mission, les

organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres partenaires jusqu'aux bases de soutien logistique de l'avant dans les trois pays touchés

Mesure des résultats

2014-2015 (objectif) : connectivité et services d'appui 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone d'opérations de la Mission jusqu'aux bases de soutien logistique avancées dans les pays touchés pour appuyer les activités de la Mission, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires

Produits

Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola

- Maintenir un cadre stratégique multisectoriel cohérent et efficace en vue de l'action visant à enrayer l'épidémie d'Ebola parmi les populations touchées
- Veiller à ce que les activités du cadre stratégique soient pleinement portées à la connaissance de la population pour qu'elle puisse accéder en toute sécurité aux services de base et s'assurer de faciliter une planification à long terme en vue du relèvement des économies et des sociétés
- Créer des mécanismes robustes et efficaces en vue de coordonner et d'harmoniser l'action mondiale de lutte contre l'Ebola, faire fond sur le programme commun et établir des partenariats solides, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires de la Coalition mondiale de lutte contre l'Ebola
- Mobiliser les ressources nécessaires pour une action efficace contre l'Ebola par l'intermédiaire des missions dans les capitales des pays donateurs et tenir des réunions avec les représentants permanents et les donateurs non gouvernementaux, surveiller leurs décaissements afin de déterminer l'usage qu'ils font des ressources et recenser les lacunes à combler
- S'assurer que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies obtiennent les ressources nécessaires et qu'elles sont dépensées à bon escient et permettent d'obtenir un effet maximal grâce à des activités ciblées de mobilisation de ressources et à un suivi régulier des résultats
- Continuer de sensibiliser fortement l'opinion en faveur de l'action mondiale contre l'Ebola grâce à la tenue de réunions bilatérales et multilatérales avec les représentants des États Membres et d'autres parties prenantes clefs, y compris les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les fondations, et maintenir notamment des contacts réguliers avec les représentants des pays touchés et les autres principales parties prenantes grâce à des missions périodiques dans les pays touchés et à des visites aux sièges de l'Union africaine et de la CEDEAO
- Élaborer une stratégie claire et cohérente en vue de la communication au public et aux populations concernées d'informations au sujet de l'épidémie et de l'action de lutte, grâce à l'élaboration de documents clefs et à l'établissement de contacts réguliers avec les médias

Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

- Élaborer un cadre opérationnel détaillé à l'échelle du système des Nations Unies qui intègre les activités de coordination de la Mission et les activités d'exécution menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les trois pays touchés
 - Présenter des rapports mensuels à l'Assemblée générale sur les progrès des activités opérationnelles du système des Nations Unies face à la crise de l'Ebola dans les pays touchés et faire des exposés devant l'Assemblée à sa demande
 - Établir une coordination efficace avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies participant à la lutte contre la crise de l'Ebola dans les trois pays touchés pour recenser les lacunes et y remédier grâce à l'orientation ou à la priorité opérationnelle d'un organisme, fond ou programme donné, combler les lacunes concernant l'appui matériel, financier, logistique et aérien, et créer une infrastructure de base des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications dans la zone d'opérations de la Mission
 - Harmoniser l'action du système des Nations Unies avec celle des gouvernements des pays touchés et la coordonner avec les acteurs régionaux, y compris l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, la société civile et les groupes de femmes pour intensifier les interventions du système des Nations Unies, en soutien aux efforts nationaux
 - Mettre des véhicules à disposition pour faciliter les déplacements du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales internationales et nationales qui opèrent dans les trois pays touchés
 - Établir un cadre intégré de transport aérien pour assurer les déplacements du personnel des organismes des Nations Unies et mettre des ressources à disposition pour appuyer les activités visant à enrayer la propagation du virus de l'Ebola dans les trois pays touchés
 - Assurer l'évacuation sanitaire des personnes qui ne sont pas atteintes par le virus de l'Ebola de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ainsi qu'à l'intérieur de ces pays
 - Établir l'infrastructure de base du Bureau des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications pour appuyer les opérations de la Mission et du système des Nations Unies dans les trois pays touchés, jusqu'aux bases de soutien logistique de l'avant.
-

III. Montant estimatif des ressources additionnelles nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015

60. Le montant des ressources additionnelles nécessaires pour financer les activités décrites ci-dessus pendant l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 88 094 000 dollars (hors contributions du personnel). Ces ressources sont ventilées dans les tableaux 2 et 3 ci-après, par chapitre du budget et par objet de dépense, respectivement.

Tableau 2
Ressources additionnelles nécessaires par chapitre du budget-programme
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2014-2015</i>
5. Opérations de maintien de la paix	112 956,2	881,6	113 837,8
8. Affaires juridiques	47 986,9	100,2	48 087,1
27. Aide humanitaire	35 238,2	84 554,2	119 792,4
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37 029,3	150,2	37 179,5
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 584,2	888,9	77 473,1
29D. Bureau des services centraux d'appui	193 042,8	1 252,7	194 295,5
34. Sûreté et sécurité	243 751,2	266,2	244 017,4
36. Contributions du personnel	497 840,8	2 856,8	500 697,6
Total (montant brut)	1 244 429,6	90 950,8	1 335 380,4
Total (hors contributions du personnel)	746 588,8	88 094,0	834 682,8

Tableau 3
Ressources additionnelles nécessaires par objet de dépense
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant estimatif révisé pour 2014-2015</i>
Postes	436 879,1	–	436 879,1
Autres dépenses de personnel	38 533,9	30 069,9	68 603,8
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1
Consultants	757,8	343,4	1 101,2
Experts	199,8	–	199,8
Voyages des représentants	2 590,2	–	2 590,2
Voyages du personnel	10 025,8	7 714,9	17 740,7
Services contractuels	45 573,5	1 254,5	46 828,0
Frais généraux de fonctionnement	122 329,8	33 210,2	155 540,0
Frais de représentation	63,1	40,0	103,1
Fournitures et accessoires	9 695,2	3 575,6	13 270,8
Mobilier et matériel	8 656,4	11 726,5	20 382,9
Aménagement des locaux	3 569,3	159,0	3 728,3
Subventions et contributions	67 714,8	–	67 714,8
Contributions du personnel	497 840,8	2 856,8	500 697,6
Total (montant brut)	1 244 429 ,6	90 950,8	1 335 380,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	746 588,8	88 094,0	834 682,8

61. Les ressources demandées permettraient de financer : a) l'expansion échelonnée du siège de la MINUAUCE et de ses bureaux de pays et la réduction progressive de leurs effectifs, en fonction de la situation dans les pays touchés, b) 11 postes au Bureau de l'Envoyé spécial, à Genève et à New York, c) 5 postes au Centre de services régional d'Entebbe; et d) 14 emplois de temporaire, pendant des périodes de durée variable, pour les services d'appui fournis au Siège à New York. Elles permettraient également de couvrir les frais de fonctionnement à divers chapitres du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (voir tableau 2). On trouvera un récapitulatif des postes et emplois nécessaires dans les annexes I et II.

A. Bureau de l'Envoyé spécial

62. Le Bureau de l'Envoyé spécial compte 11 postes, dont 2 à Genève (1 poste de secrétaire général adjoint et 1 poste d'agent des services généraux) et 9 à New York (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux). Un taux de vacance de postes estimatif de 25 % a été appliqué au calcul du coût des postes proposés pour New York.

B. Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

63. Les besoins en personnel de la MINUAUCE, récapitulés dans les tableaux 1 à 8 de l'annexe I, correspondent à la structure de la Mission découlant de la fermeture du siège à Accra et des bureaux de pays au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone, et de l'arrêt de la présence au Mali. Le tableau d'effectifs sera réaménagé en avril et mai 2015 : le personnel sera transféré ou redéployé du siège à Accra aux bureaux de pays au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone dans l'objectif de lutter contre l'épidémie d'Ebola à l'échelon des districts. Les taux estimatifs de vacance de postes appliqués pour calculer le coût des postes sont les suivants : a) 4 % à Accra, 7 % en Guinée, 4 % au Libéria et 11 % en Sierra Leone, pour les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international; b) 2 % et 3 % dans tous les lieux d'affectation pour les postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et d'agent local, respectivement; c) 8 % à Accra et en Guinée, 4 % au Libéria et 5 % en Sierra Leone pour les postes de Volontaire des Nations Unies.

64. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, qui a rang de secrétaire général adjoint, est en poste à Accra. Le siège de la Mission à Accra comprend le Bureau du Représentant spécial et les bureaux des Directeurs des opérations d'urgence, de l'appui aux opérations d'urgence et de l'appui à la Mission. Dans chacun des trois pays touchés, la MINUAUCE est dirigée par un responsable spécialiste de la gestion de la crise ayant rang de sous-secrétaire général, qui est secondé par une équipe d'intervention d'urgence expérimentée.

65. Les effectifs de la Mission ont été complétés par 125 fonctionnaires des Nations Unies déployés temporairement en 2014 et en 2015 à Accra, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone pour des durées variables, soit 63 fonctionnaires du Secrétariat, 54 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies détachés contre remboursement et 8 fonctionnaires d'organismes des Nations Unies détachés à titre gracieux.

66. Le Centre de services régional d'Entebbe assure les services administratifs concernant les ressources humaines et financières qui peuvent être fournis à distance. Cinq agents (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) y sont chargés de gérer les états de paie et les opérations de caisse, les voyages, les formalités d'entrée en fonctions et les demandes de remboursement.

C. Appui fourni par le Siège

67. Compte tenu du taux effectif d'occupation des postes et des besoins opérationnels révisés (voir annexe II), les besoins en personnel chargé de l'appui fourni par le Siège en 2014 et 2015 sont les suivants :

- a) Département de l'appui aux missions : 3 P-5 pendant 11,5 mois au total, 5 P-4 pendant 22,5 mois au total, 2 P-3 pendant 5 mois au total, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes) pendant 6 mois au total;
- b) Bureau des affaires juridiques : 1 P-4 pendant 6 mois;
- c) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : 1 P-4 pendant 9 mois;
- d) Bureau de la gestion des ressources humaines/Division des services médicaux : 2 P-4 pendant 20 mois au total, 1 P-2 pendant 6,5 mois, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) pendant 7,5 mois et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) pendant 13 mois au total;
- e) Bureau des services centraux d'appui/Division des achats : 1 P-5 pendant 2 mois et 1 P-3 pendant 8,5 mois;
- f) Département de la sûreté et de la sécurité : 2 P-4 pendant 14 mois au total.

68. Aucun taux de vacance de postes n'a été appliqué au calcul du coût des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des postes d'agent des services généraux.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

69. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Approuver les crédits additionnels, d'un montant de 88 094 000 dollars (hors contributions du personnel), demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;**
- b) **Ouvrir au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit d'un montant de 88 094 000 dollars (hors contributions du personnel), réparti comme suit : 881 600 dollars au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), 100 200 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques), 84 554 200 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire), 150 200 dollars au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 888 900 dollars au chapitre 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 1 252 700 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 266 200 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité);**

c) Ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 2 856 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

Récapitulatif des postes nécessaires au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola pendant l'exercice 2014-2015

Tableau 1
Récapitulatif des postes nécessaires

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu											
	2014				2015											
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola ^a	2	4	4	7	7	6	7	7	9	10	11	11	11	11	11	11
Total partiel	2	4	4	7	7	6	7	7	9	10	11	11	11	11	11	11
MINUAUCE											–					
Accra	3	22	39	69	83	85	74	72	20	20	18	18	–	–	–	–
Guinée	1	5	19	45	60	65	83	83	90	64	48	17	–	–	–	–
Sierra Leone	–	5	23	50	64	65	88	89	107	73	70	6	–	–	–	–
Libéria	2	4	20	37	51	55	57	52	29	1	1	–	–	–	–	–
Mali	–	–	1	2	3	3	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Entebbe (Centre de services régional)	–	–	–	–	–	–	5	5	5	5	4	4	–	–	–	–
Total partiel	6	36	102	203	261	273	310	301	251	163	141	45	–	–	–	–
Total	8	40	106	210	268	279	317	308	260	173	152	56	11	11	11	11

Abréviation : MINUAUCE = Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

^a Personnel en poste à Genève et à New York.

A. Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola

Tableau 2
Postes nécessaires au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu												
	2014				2015												
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
SGA ^b	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	–	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-5	–	–	–	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P-4	–	–	–	1	1	1	2	2	2	3	4	4	4	4	4	4	4
P-3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
P-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	1	2	2	4	4	4	5	5	6	7	8						
G(AC) ^b	1	2	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total partiel	1	2	2	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total	2	4	4	7	7	6	7	7	9	10	11						

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

^b L'Envoyé spécial (SGA) et un assistant exécutif [G(AC)] sont en poste à Genève.

B. Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Tableau 3
Récapitulatif des postes nécessaires au Ghana

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu							
	2014				2015							
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août
SGA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
SSG	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
D-2	1	3	3	3	3	3	1	1	–	–	–	–
D-1	–	1	–	4	3	2	2	2	–	–	–	–
P-5	1	2	2	5	8	5	4	4	–	–	–	–
P-4	–	3	8	11	12	11	10	9	2	2	1	1
P-3	–	2	3	10	11	11	8	8	–	–	–	–
P-2	–	1	2	3	4	3	2	1	–	–	–	–
SM	–	3	9	17	19	23	19	20	4	4	3	3
Total partiel	3	16	28	54	61	59	47	46	7	7	5	5
AN	–	–	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1
AL	–	6	9	10	14	14	16	16	12	12	12	12
Total partiel	–	6	9	11	15	15	17	17	13	13	13	13
VNU	–	–	2	4	7	11	10	9	–	–	–	–
Total	3	22	39	69	83	85	74	72	20	20	18	18

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Tableau 4
Postes nécessaires en Guinée

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu							
	2014				2015							
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août
SSG	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–
D-2	–	2	–	1	1	1	1	1	–	–	–	–
D-1	1	–	2	2	2	2	2	2	3	1	1	1
P-5	–	–	–	2	4	4	5	5	2	2	1	–
P-4	–	2	2	9	9	6	9	9	10	6	4	3
P-3	–	–	5	9	9	13	19	19	18	14	9	3
P-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SM	–	–	6	10	11	12	18	18	24	14	12	7
Total partiel	1	5	16	34	37	39	55	55	58	38	28	14
AN	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–
AL	–	–	3	5	5	5	7	7	8	8	8	1
Total partiel	–	–	3	5	5	6	8	8	9	9	8	1
VNU	–	–	–	6	18	20	20	20	23	17	12	2
Total	1	5	19	45	60	65	83	83	90	64	48	17

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Tableau 5
Postes nécessaires en Sierra Leone

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu							
	2014				2015							
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août
SSG	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	–
D-2	–	1	1	1	1	1	1	1	2	1	–	–
D-1	–	–	1	2	2	–	–	–	–	–	–	–
P-5	–	–	–	2	2	1	6	6	10	10	10	1
P-4	–	1	2	12	10	8	12	12	14	9	9	1
P-3	–	–	2	10	13	12	14	14	18	13	12	–
P-2	–	–	1	–	–	–	2	2	3	3	2	–
SM	–	1	9	10	11	14	16	16	21	15	15	4
Total partiel	–	4	17	38	40	37	52	52	69	52	49	6
AN	–	–	3	2	2	3	4	3	3	1	1	–
AL	–	1	2	2	2	5	11	12	11	11	11	–
Total partiel	–	1	5	4	4	8	15	15	14	12	12	–
VNU	–	–	1	8	20	20	21	22	24	9	9	–
Total	–	5	23	50	64	65	88	89	107	73	70	6

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Tableau 6
Postes nécessaires au Libéria

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu						
	2014				2015						
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.
SSG	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	1	2	3	3	3	3	3	–	–
P-5	–	1	3	3	3	2	3	3	2	–	–
P-4	–	1	3	4	5	4	7	7	4	–	–
P-3	–	–	5	9	10	12	12	12	7	–	–
P-2	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–
SM	–	–	6	11	12	14	15	11	4	–	–
Total partiel	2	4	19	31	35	36	42	38	21	1	1
AN	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
AL	–	–	1	1	1	3	3	3	3	–	–
Total partiel	–	–	1	1	1	3	3	3	3	–	–
VNU	–	–	–	5	15	16	12	11	5	–	–
Total partiel	2	4	20	37	51	55	57	52	29	1	1

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Tableau 7
Postes nécessaires au Mali

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu		
	2014				2015		
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
D-2	–	–	1	1	1	1	1
P-3	–	–	–	1	2	2	2
Total	–	–	1	2	3	3	3

Tableau 8
Postes nécessaires au Centre de services régional d'Entebbe

Calendrier de déploiement 2014-2015	Calendrier effectif				Calendrier prévu						
	2014				2015						
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.
AN	–	–	–	–	–	–	3	3	3	3	2
AL	–	–	–	–	–	–	2	2	2	2	2
Total	–	–	–	–	–	–	5	5	5	5	4

Abréviations : agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national.

Annexe II

Tableau récapitulatif des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé de l'appui fourni par le Siège pendant l'exercice 2014-2015

Appui	2014							2015							Total
	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1°C)	G(AC)	Total	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1°C)	G(AC)		
Département de l'appui aux missions															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	2	3	2	–	–	3	10	1	3	–	–	–	–	4	
Division des services médicaux															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	–	1	–	–	–	2	3	–	2	–	1	1	1	5	
Division des achats															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	1	–	1	–	–	–	2	–	–	1	–	–	–	1	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1	
Bureau des affaires juridiques															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	
Département de la sûreté et de la sécurité															
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) nécessaires pour des périodes de durée variable	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	2	
Total	3	5	3	–	–	5	16	1	9	1	1	1	1	14	

Abréviations : G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Annexe III

Organigramme du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (au mois d'avril 2015)

